

FILIÈRES VÉGÉTALES

Valorisation du bois et territoire

Les + OBJECTIFS

- Accompagner la structuration du foncier forestier.
- Former et informer les propriétaires sylviculteurs à la gestion durable.
- Développer la réalisation de travaux sylvicoles et la valorisation des bois.
- Mise en place d'ASA, d'ASL pour permettre la réalisation de projets routiers ou de gestion.

Pour QUI ?

- Les propriétaires forestiers, les collectivités et les associations de propriétaires forestiers.

Service et prestation

Nos solutions d'accompagnement



NOTRE SERVICE :

Appui à la structuration du foncier :

- Appui aux projets fonciers, mise en relation des acheteurs et vendeurs.
- Animation de dispositifs d'aménagement foncier.

Amélioration de la desserte forestière :

- Étude de faisabilité de projets de desserte.
- Animation des projets collectifs de desserte ou de gestion, création de structure de regroupement (Associations Syndicales).

Mise en oeuvre d'actions de conseils et de formations :

- Animation de secteurs d'intervention prioritaires en lien avec les associations forestières, collectivités locales et associations syndicales.
- Réalisation de visites sur le terrain.
- Information des propriétaires forestiers en réunions ou dans des publications.
- Organisation de sessions de formation pour les sylviculteurs.
- Élaboration et diffusion de documents techniques.

Mobilisation durable des bois :

- Élaboration de Plans d'Actions Sylvicoles dans les massifs prioritaires.
- Préparation et organisation de chantiers forestiers individuels ou concertés.



BÉNÉFICE CLIENT :



- Conseillers spécialisés.
- Partenariat de longue date avec les associations forestières locales regroupées au sein de Forestiers d'Alsace.
- Collaboration avec le CRPF et le CNPF Grand Est

NOS ENGAGEMENTS :

- Couvrant près de 40 % du territoire alsacien, les forêts ont une grande importance dans le développement durable de nos territoires. Elles jouent aussi un rôle primordial en tant qu'écosystèmes en matière d'atténuation des répercussions des changements climatiques et de protection de la biodiversité.
- Leur gestion durable garantit leur diversité biologique, productivité, capacité de régénération, vitalité et capacité à satisfaire actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes au niveau local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes.
- Les documents de gestion durable des forêts privées (plan simple de gestion, règlement type de gestion, code des bonnes pratiques sylvicoles) sont établis conformément au Schéma Régional de Gestion Sylvicole d'Alsace.
- Les actions menées par nos conseillers tiennent compte de toutes les mesures réglementaires et contractuelles.



Infos pratiques

Contact

Claude Hoh
06 72 72 76 70
claude.hoh@alsace.chambagri.fr

Partenaires

Techniques : CRPF Grand Est, COSYVAL, Forêt et Bois de l'Est, ONF, FIBOIS Grand Est
Financiers : Europe, État, Région Grand Est

Tarifs - modalités - durée

Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet :
www.alsace.chambres-agriculture.fr

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à préciser dans le contrat.

